

# INFOS APPRENTI·E·S



## QUAND SIGNER LE CONTRAT ?

Contrat signé et démarré en entreprise au plus tôt 3 mois avant ou au plus tard 3 mois après l'entrée en formation au GRETA-CFA.



## QUELLE DURÉE ?

Contrat en CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans. Prolongation d'1 an possible en cas de redoublement.



## QUEL FINANCEMENT ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le centre de formation.



## QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

Les 45 premiers jours effectifs (consécutifs ou non) en entreprise. Le contrat peut être rompu sans motif durant cette période.



## COMMENT RÉSILIER LE CONTRAT ?

En période d'essai : unilatérale, sans délai, ni motivation. Notification écrite par l'employeur au GRETA-CFA et à l'OPCO.

	- DE 18 ANS	18 - 20 ANS	21 ANS ET +	26 ANS ET +
	<b>477.07€</b> 27 % du SMIC	<b>759.77 €</b> 43 % du SMIC	<b>936.47 €</b> 53 % du SMIC	<b>26 ANS ET +</b>
	<b>689.1€</b> 39 % du SMIC	<b>901.13 €</b> 51 % du SMIC	<b>1077.82 €</b> 61 % du SMIC	<b>1 766.92 €</b> 100 % du SMIC
	<b>971.80 €</b> 55 % du SMIC	<b>1183.83 €</b> 67 % du SMIC	<b>1378.20 €</b> 78 % du SMIC	

base mensuelle : 151.67 heures - SMIC brut horaire : 11.65 € au 1er janvier 2024  
si accord de branche plus favorable : appliquer le Salaire Minimum Conventionné  
attention à l'année d'entrée en formation, ex : terminale Bac Pro = 3ème année

UN SEUL NUMÉRO POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
04 68 32 84 09

RENSEIGNEMENTS GRETA-CFA  
contacts@gretacfa1166.fr



**86 %**  
taux de  
satisfaction



**92 %**  
taux de  
réussite



**74 %**  
taux  
d'insertion



**12 %**  
taux de  
rupture

# INFOS APPRENTI·E·S



## 1ER ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE

- › Forfait par secteur d'activité, plafonné à 500€ / apprenti·e
- › Tous les apprenti·e·s signant leur 1er contrat d'apprentissage (ordinateur, équipement de protection individuelle, outillage...)



## CARTE ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Tarifs préférentiels sur les activités culturelles, sportives, transports...



## HÉBERGEMENT RESTAURATION

FORFAIT : nuitée 6 € et repas 3 € pour tous les apprenti·e·s bénéficiant des prestations du GRETA-CFA



## PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est calculée en fonction de l'ensemble des ressources.

### SIMULATEUR :

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

Montant forfaitaire mensuel non imposable



## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE 500€

### › CONDITIONS :

Avoir 18 ans, être en contrat d'apprentissage et être engagé·e dans la préparation des épreuves au permis B

### › MODALITÉS DE VERSEMENT :

L'apprenti·e transmet au GRETA-CFA son dossier complet :

- une demande d'aide complétée, datée et signée par l'apprenti·e
- une copie recto/verso de sa carte d'identité (ou passeport ou titre de séjour)
- une copie d'un devis signé ou facture de l'école de conduite précisant "PERMIS B" de moins de 12 mois.

L'aide est versée soit à l'apprenti·e, soit à l'auto-école



## AIDE HANDICAP

De nombreuses aides à découvrir sur le site de l'AGEFIPH (privé/associatif) ou FIPHIP (public) : aménagement de poste de travail, frais de déplacement...

Votre référent·e handicap du GRETA-CFA peut vous renseigner



## AIDE AU LOGEMENT "MOBILI-JEUNE"

Entre 10 € et 100 € par mois (versée semestriellement, sous conditions)

<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

UN SEUL NUMÉRO POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
04 68 32 84 09

RENSEIGNEMENTS GRETA-CFA  
contacts@gretacfa1166.fr



86 %  
taux de  
satisfaction



92 %  
taux de  
réussite



74 %  
taux  
d'insertion



12 %  
taux de  
rupture